

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT PARCOURS PUBLIC ET PRIVE
3ème NIVEAU
SEMESTRE 6

GROUPE DE COURS N° 2
SESSION DE RATTRAPAGE
MERCREDI 3 JUILLET 2013
9 H à 12 H 30

**Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)]
à la fin de l'épreuve.**

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

***Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**
"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,
« épreuve 2 »,
« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

DROIT JUDICIAIRE PRIVE

Sujet : La procédure sur requête.

HISTOIRE DU DROIT PRIVE

Sujet : Le système probatoire médiéval entre le V^{ème} et le XIII^{ème} siècle :
Rationalité ou irrationalité ?

HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES

Sujet : La critique de la démocratie dans la cité grecque.

DROIT DE L'INFORMATIQUE

Sujet : Quelles sont les dispositions majeures de la loi du 6 janvier 1978 dite
« informatique et libertés » et les principales réformes envisagées par la
proposition de règlement de l'Union européenne adoptée le 25 janvier 2012 ?

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Sujet : La jurisprudence du « détroit de Corfou ».

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Sujet : Le référé-suspension.